

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
C.C.A.S.de Saint-Georges-du-Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-six le 9 mars à 18 heures 30 minutes, le C.C.A.S. légalement convoqué le 24 février 2026 s'est réuni à la mairie de Saint Georges du Bois sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs ANNIC, HATET, ROBIN, ROPARS, VIRIEUX, MEUNIER, VINCENT, BERGER, MORANCE

ABSENTS ET EXCUSES :

M AVERBUCH

Madame Murielle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS 2026

M. Franck BRETEAU présente le projet de budget primitif.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 13 988,60 €.

Dépenses	BP 2026
60623 alimentation	1000,00
623 Publications, relations publiques	5 000,00
6450 charges sécurité sociale	150,00
65133 secours d'urgence (alimentaire, etc)	1 038,60
65134 aides (paiement factures électricité, etc)	5 600,00
6718 gala CCAS du Mans	-
Virement section investissement	1 200,00
TOTAL	13 988,60

Fonctionnement recettes	BP 2026
002 excédent année antérieure	8 488,60
70311 concession funéraires	500,00
74748 subvention communale	5 000,00
7713 libéralités reçues	
TOTAL	13 988,60

En investissement, la section s'équilibre à 1 596,23 € :

Dépenses	BP 2026
21 - immobilisations corporelles	1 200
001 - Résultat N-1	396,23
TOTAL	1 596,23

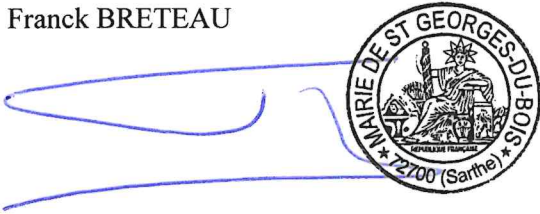
Recettes	BP 2026
Virement de la section de fonctionnement	1 200,00
001 - Résultat N-1	
10222 - FCTVA	0
1068 - Affectation du résultat	396,23
TOTAL	1 596,23

Le conseil d'administration, après avoir entendu cette présentation, adopte à l'unanimité le budget primitif 2026.

Pour copie conforme,

Le président,

Franck BRETEAU



La secrétaire,

Murielle ROBIN

